

# 51<sup>ème</sup> Circuit de Wallonie

## RÈGLEMENT

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Le 51<sup>ème</sup> Circuit de Wallonie est organisé par le ROYAL COURRIER SPORT BAULET sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, de la Royale ligue Vélocipédique Belge et de la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles.  
Elle se dispute le 1 mai 2017 dans le cadre de la LOTTO WALLONIA CUP.

### ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories élites hommes et moins de 23 ans. Elle est inscrite au calendrier UCI.  
L'épreuve est classée en classe M.E.1.2 Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants:  
40 Pts, 30Pts, 16Pts, 12Pts, 10Pts, 8Pts, 6Pts et 3Pts aux 8 premiers coureurs classés  
Pour le classement UCI EUROPE TOUR

### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes:

- Equipes Continentales Professionnelles UCI Belges
- Equipes Continentales Pro UCI
- Equipes Continentales Pro UCI étrangère (Max 2)
- Equipes Nationales
- Equipes Régionales
- Equipes de Club

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs, suivant l'article 2.2.002 le nombre maximum de coureurs est limité à 200 partants.

### ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra, le 1 mai 2017 au Complexe de l'Asie rue de l'Asie 4 à Marcinelle.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 9h00 à 10H.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 10H15 et aura lieu au Complexe de l'Asie rue de l'Asie 4 à Marcinelle.

La permanence d'arrivée se tient, le 1 mai 2017 à l'issue de l'épreuve et les 2 heures suivantes au Garage R.Leone avenue des cerisiers à Mont Sur Marchienne.

### ARTICLE 5 RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 ou le canal 1 du réseau du team Telecom de la RLVB

### ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le team FSA/ Vision Race Support Benelux

Le service est assuré au moyen de 3 voitures et une moto

### ARTICLE 7. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec le directeur de course (organisateur).

### ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Les classements individuel au temps sera établi.

## ARTICLE 9. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

1er: 2425€ 2ème: 1210€ 3ème: 607 € 4ème:305€ 5ème: 240€

6ème: 180€ 7ème:180€ 8ème :118€ 9ème :118€ Du 10 au 20ème :57 €

## ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au garage R.Leone avenue des cerisiers à Mont-Sur- Marchienne.

## ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire :

Le Vainqueur de l'épreuve ainsi que le 2° et le3°

Le premier Wallon (sera annoncé par le speaker)..

Le premier classé, à l'issue de l'épreuve au classement de la LOTTO WALLONIA CUP.

Ils se présenteront dès leur arrivée au podium protocolaire, situé près de la ligne d'arrivée.

## ARTICLE 12. SECURITE

Les coureurs et les véhicules suiveurs ainsi que les véhicules de la caravane publicitaire sont tenus de respecter le code de la route et les instructions de la police fédérale. Une équipes de 25 signaleurs mobiles drapeaux jaunes seront également présent.

Deux ambulances médicalisées et 1 médecin suivront l'épreuve.

## ARTICLE 13. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le applicable.

## ARTICLE 14. ENVIRONNEMENT

Une zone de récolte des déchets sera établi après le ravitaillement entre le kilomètre61,5 et 63.